

Objectifs

Maîtriser les dispositifs d'épargne salariale et retraite
Analyser les impacts de la loi du 29 novembre 2023
Comprendre le rôle du CSE dans la mise en place, la négociation et le suivi des dispositifs

Public

Élus du CSE

Pré-requis

Accessible à tous

Moyens pédagogiques

Mise en situation

Modalités d'évaluation

Quizz, évaluation et questionnaire de satisfaction

Durée

1 journée soit 7h

Intervenant

Avocat et spécialiste en droit du social et en droit des rémunérations

Suivi

Assistance téléphonique pendant 3 mois après le stage

Tarif

Intra : 1 590 € nets / jours / groupe
(+ frais pour la province en présentiel)
Inter : 590 € nets / jours / personne
Inter visio : 490 € nets / jours / personne

Financement

Financement du CSE

Modalités d'accès

30 jours avant le début de la formation

Modalités techniques

Possibilité de suivre cette formation en visio via Microsoft Teams.

Invitation envoyée au préalable à chaque participant.

Support de formation envoyée à l'issue de la formation

Accessibilité

En cas de situation de handicap, nous contacter en amont afin de mettre en place les adaptations et autres modalités

Programme

1. Introduction

Définition et finalités des mécanismes de partage de la valeur

Panorama des dispositifs : participation, intéressement, PEE, PER, PPV, PPVE

Actualité législative :

- ANI de février 2023 sur le partage de la valeur
- Loi du 29 novembre 2023 : mesures phares (obligation de mise en place > 11 salariés, résultats exceptionnels, PPVE...)

2. Mettre en place l'intéressement et la participation dans l'entreprise

Champ d'application :

- Entreprises concernées, groupe de sociétés ou UES ;
- Le caractère obligatoire, sanctions et participation volontaire ;
- Modalités de décompte des effectifs et délai de mise en place ;
- Bénéficiaires.

Modalités de mise en place :

- Par accord ou DUE ;
- Modalités de dépôt et de contrôle.

Formule de calcul :

- Participation : appréhender la formule de droit commun et identifier l'intérêt de la formule dérogatoire ;
- Intéressement : Identifier les critères de calcul pertinents au regard de l'activité de l'entreprise.

Versement de la prime :

- Modalités de répartition ;
- Délai de versement et avances ;
- Modalités d'affectation ;
- Supplément.
- Conséquences de la rectification des résultats en matière de participation

Régime social et fiscal

Programme

3. Plan d'épargne (PEE/PER)

Rappel des modifications introduites par la loi PACTE en matière de retraite supplémentaire

- Suppression des anciens dispositifs de retraite ;
- Crédit d'un dispositif unique : le PER

Champ d'application

- Groupe de sociétés, UES, Interentreprise ;
- Caractère obligatoire ou facultatif ;
- Bénéficiaires.

Modalités de mise en place

- Par accord ou DUE ;
- Modalités de dépôt et de contrôle

Modalités d'alimentation

- Versements volontaires ;
- Versements de l'entreprise (Abondement, Intéressement, Participation, PPV, PPVE).

Modalités de gestion

- Nature de titres ;
- Délai d'indisponibilité (précisions sur les nouveaux cas de déblocage anticipés) ;
- Rôle du conseil de surveillance et du CSE ;
- Rôle de la société de gestion (compte rendu annuel de la politique de vote des sociétés de gestion de FCPE).

Régime social et fiscal